Canada Revenue Agency

## T2 – DÉCLARATION DE REVENUS DES SOCIÉTÉS (années d'imposition 2005 et suivantes)

Utilisez ce formulaire comme déclaration de revenus fédérale et provinciale ou territoriale, sauf si la société est située au Québec, en Ontario ou en Alberta. Si la société est située dans l'une de ces provinces, vous devez produire une déclaration de revenus provinciale distincte.

Les parties, articles, paragraphes et alinéas mentionnés dans cette déclaration renvoient à la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette déclaration tient compte des modifications qui n'étaient pas adoptées au moment de la mise sous presse. Pour obtenir plus de renseignements sur les rubriques de la déclaration, reportez-vous au Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés (T4012).

Faites parvenir une copie dûment remplie de cette déclaration, y compris les annexes et l'*Index général des renseignements financiers (IGRF)*, à votre bureau des services fiscaux ou au centre fiscal qui dessert votre société. Vous devez produire la déclaration dans les six mois suivant la fin de l'année d'imposition. Reportez-vous au guide sous la rubrique « Avant de commencer », pour en savoir plus sur les délais de production et sur la façon de produire une déclaration.

	200
	Code 0501
055	N'inscrivez rien ici
s	

Identification —			
Numéro d'entreprise (NF)			
Numéro d'entreprise (NE)			
002			
La raison sociale a-t-elle changé depuis la	Ci sui sussusus sonis des		
dernière fois où nous en avons été informés? 003 1 oui 2 non	Si <i>oui</i> , avez-vous une copie des statuts de modification?		
Adresse du siège social	Quelle est l'année d'imposition visée par cette déclaration?		
L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois où nous en avons été informés?	Début de l'année d'imposition Fin de l'année d'imposition		
fois où nous en avons été informés?	060		
011	AAAA MM JJ AAAA MM JJ		
012	Y a-t-il eu acquisition de contrôle, visée par		
Ville Province, territoire ou État	le paragraphe 249(4) s'applique, depuis l'année d'imposition précédente?		
015	Si oui, donnez la date d'acquisition de		
Pays (autre que le Canada) Code postal	contrôle		
017 018	AAAA   MM   JJ		
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du siège social)	S'agit-il d'une société		
L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois où nous en avons été informés?	professionnelle associée à une		
nous en avons été informés?	société de personnes? 067 1 oui 2 non		
022 a/s de	Est-ce la première année pour laquelle une déclaration est produite après une :		
023	070 1 011 2 000		
Ville Province, territoire ou État	fusion? 1 oui 2 non 2 no		
025	Idolon:		
Pays (autre que le Canada) Code postal	Si <i>oui</i> , remplissez les lignes 030 à 038 et joignez l'annexe 24.		
027 028	Y a-t-il eu liquidation d'une filiale selon		
Emplacement des livres comptables	courante?		
L'emplacement des livres comptables	Si <i>oui</i> , remplissez et joignez l'annexe 24.		
a-t-il changé depuis la dernière fois où nous en avons été informés?  030 1 oui 2 non	Est-ce la dernière année d'imposition		
nous en avons été informés?	avant une fusion?		
032	Est-ce la dernière déclaration jusqu'à la dissolution de la société?		
Ville Province, territoire ou État	dissolution de la societe?		
035	La société est-elle résidente du Canada? Si non, indiquez le pays de		
Pays (autre que le Canada) Code postal	1 oui 2 non résidence à la ligne 081 et remplissez et joignez l'annexe 97.		
037			
040 Genre de société à la fin de l'année d'imposition	081		
Société privée sous contrôle Société contrôlée par une	Est-ce que la société non-résidente		
1 canadien (SPCC) 4 société publique	demande une exonération d'impôt selon une convention fiscale?  082 1 oui 2 non		
2 Autre société privée 5 Autre société	Si <i>oui</i> , remplissez et joignez l'annexe 91.		
(précisez, ci-dessous)	Si la société est exonérée selon l'article 149, cochez une des cases		
3 Société publique	suivantes:		
Si le genre de société a changé durant	085 1 Exonérée selon l'alinéa 149(1)e) ou l)		
l'année d'imposition, indiquez la date	2 Exonérée selon l'alinéa 149(1)j)		
d'entrée en vigueur du changement 043	3 Exonérée selon l'alinéa 149(1)t)		
AAAA   MM   JJ	4 Exonérée selon un autre alinéa de l'article 149		
N'inscriv 091 092 093	ez rien ici 094 095 096		

— Annexes et formulaires à joindre			
Renseignements des états financiers : utilisez les annexes 100, 125 et 141 de l'IGRF.		oui	annex
Annexes – Répondez aux questions suivantes. Pour chaque réponse affirmative, joignez l'annexe indiquée.			
La société est-elle liée à une autre société?	150		9
La société a-t-elle au moins un actionnaire non-résident?	151		19
La société est-elle une société privée sous contrôle canadien associée?	160		23
La société est-elle une société privée sous contrôle canadien associée qui demande la limite de dépenses?	161		49
La société a-t-elle effectué des opérations, y compris des transferts selon l'article 85, avec ses actionnaires, ses cadres ou ses employés, sauf les opérations			
effectuées dans le cours normal des activités de l'entreprise? N'incluez pas les opérations avec lien de dépendance effectuées avec des non-résidents	162		11
Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus et que l'opération a été effectuée entre sociétés ayant un lien de	163		44
dépendance, la société cédante a-t-elle disposé de la totalité ou presque des biens en faveur de la société cessionnaire?	164		14
La société a-t-elle versé des redevances, des honoraires de gestion ou d'autres paiements semblables à des résidents du Canada?	165		15
La société demande-t-elle une déduction pour les paiements versés à un régime de prestations aux employés?	166	-	T5004
La société déduit-elle une perte ou une somme relative à un abri fiscal acquis après le 31 août 1989?	167	_	T5013
La société est-elle membre d'une société de personnes à laquelle un numéro d'identification a été attribué?			
La société, une société étrangère affiliée contrôlée par la société, une autre société ou une fiducie avec laquelle la société avait un lien de dépendance a-t-elle eu un droit de bénéficiaire sur une fiducie non-résidente à pouvoir discrétionnaire?	168		22
La société a-t-elle été affiliée, pendant l'année, à des sociétés étrangères?	169		25
La société a-t-elle fait des paiements à des non-résidents du Canada selon les paragraphes 202(1) et(ou) 105(1) du			
Règlement de l'impôt sur le revenu fédéral?	170		29
La société a-t-elle effectué des opérations ayant un lien de dépendance avec des non-résidents?	171		T106
La société a-t-elle fait des paiements ou reçu des montants provenant d'une convention de retraite au cours de l'année?	172	-	<u> </u>
Pour les sociétés privées : la société a-t-elle au moins un actionnaire qui détient 10 % ou plus des actions			
ordinaires et/ou privilégiées de la société?	173		50
Le revenu net (perte nette) indiqué dans les états financiers diffère-t-il du revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu?	201		1
La société a-t-elle fait des dons de bienfaisance, des dons à l'État ou des dons de biens culturels ou écosensibles?	202		2
La société a-t-elle reçu des dividendes ou payé des dividendes imposables aux fins du remboursement au titre de dividendes?	203		3
La société déduit-elle un type de perte quelconque?	204		4
La société demande-t-elle un crédit d'impôt provincial ou territorial ou a-t-elle un établissement stable dans plus d'une administration?	205		5
La société a-t-elle réalisé des gains en capital ou subi des pertes en capital durant l'année d'imposition?	206		6
(i) La société demande-t-elle la déduction accordée aux petites entreprises et déclare-t-elle des revenus tirés de : a) biens (autres			
que les dividendes déductibles à la ligne 320), b) une société de personnes, c) une entreprise à l'étranger ou d) une entreprise de			
prestation de services personnels; ou (ii) la société demande-t-elle la fraction remboursable de l'impôt de la partie l?	207		7
La société a-t-elle des biens qui donnent droit à la déduction pour amortissement?	208		8
La société a-t-elle des biens qui sont des immobilisations admissibles?	210		10
La société demande-t-elle des déductions relatives aux ressources?	212		12
La société déduit-elle des réserves quelconques?	213	_	13
La société demande-t-elle une déduction pour ristournes?	216		16
La société est-elle une caisse de crédit qui demande une déduction pour répartitions proportionnelles à l'importance des	217		17
emprunts ou un crédit supplémentaire pour caisses de crédit?	218	_	18
La société est-elle une société de placement ou une société de placement à capital variable?	220		20
La société a-t-elle exploité une entreprise au Canada pendant qu'elle était une société non-résidente?	221		21
La société demande-t-elle un crédit fédéral ou provincial pour impôt étranger ou pour impôt sur les opérations forestières?	227		27
La société a-t-elle des bénéfices de fabrication et de transformation au Canada?	231		31
La société demande-t-elle un crédit d'impôt à l'investissement?	232		T661
La société demande-t-elle une déduction pour des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE)?	233		3/34/35
La société est-elle assujettie à l'impôt brut de la partie I.3?	236		36
La société est-elle membre d'un groupe lié dont au moins un membre est assujetti à l'impôt brut de la partie I.3?  La société demande-t-elle un crédit de surtaxe?	237		37
La société est-elle assujettie à l'impôt brut de la partie VI sur le capital des institutions financières?	238		38
La société demande-t-elle un crédit d'impôt de la partie !?	242		42
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie IV.1 sur les dividendes reçus sur des actions privilégiées ou à l'impôt de la partie VI.1 sur les dividendes payés?	243		43
La société a-t-elle conclu un accord concernant l'obligation de payer l'impôt de la partie VI.1?	244		45
La société est-t-elle assujettie à l'impôt de la partie II, cà-d. à la surtaxe des fabricants de tabac?	249		46
Pour les institutions financières : la société est-elle membre d'un groupe lié d'institutions financières dont un ou	-		
plusieurs membres sont assujettis à l'impôt brut de la partie VI?	250		39
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou	0.0		
magnétoscopique canadienne?	253	_	T1131 T1177
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique?	254		92 *
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie XIII.1?	255		J.
*Nous ne publions	pas ce	tte ar	nnexe.

_	oui	annexe
La société est-elle affiliée à des sociétés étrangères qui ne sont pas des sociétés étrangères affiliées contrôlées?		T1134-A
La société est alle affiliée à des sociétés étrangères affiliées contrôlées?		T1134-B
La cogistá a tralla dátany, ay coura da l'année, dos bions átrangers dáterminée d'une valour gynériques à 100 000 \$2	9	T1135
La société a-t-elle fait des transferts ou consenti des prêts à une fiducie étrangère?	50	T1141
La société a-t-elle reçu, au cours de l'année, un intérêt dans une fiducie non-résidente ou a-t-elle été débitrice d'une telle fiducie?	1	T1142
La société a-t-elle une convention pour attribuer l'aide pour la RS&DE effectuée au Canada?	32	T1145
La société a-t-elle une convention pour transférer des dépenses admissibles engagées dans le cadre de contrats de RS&DE?	33	T1146
La société a-t-elle une convention pour transferer des dépenses admissibles engagées dans le cadre de contrats de RS&DE?	34	T1174
La societe a-t-elle une convention entre societes associees pour attribuer le salaire d'employes determines pour la NOXDE?	<b>-</b>	
Renseignements supplémentaires		
La société est-elle inactive?	2 non	
La sociale est-cite inactive:		· —
La principale activité de la société a-t-elle changé depuis la dernière déclaration?  (pour une première déclaration, répondez oui)  281 1 oui	2 nor	
(pour une première déclaration, répondez <i>oui</i> ) 1 oui 281 1 oui	2 1101	' Ш
Quelle est la principale activité commerciale de la société?		
Quelle est la principale activité commerciale de la société?		
	2 - 111	. —
Si l'activité principale comprend la revente de marchandises, précisez le type de commerce	2 au détai	" 🔲
Précisez les principaux produits qui sont extraits d'une mine, fabriqués, vendus ou construits, qui les services 284	73	0/
Thirte, fabriquee, veriage ea content arte, ea lee convicce		%
chaque produit ou service représente par rapport au		%
total des recettes.	9	%
	_	
La société a-t-elle immigré au Canada au cours de l'année d'imposition?	2 nor	·
La société a-t-elle émigré du Canada au cours de l'année d'imposition?	2 non	ı
Revenu imposable		
<u> </u>		
Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'IGRF		Α
Moins: Dons de bienfaisance (annexe 2)		
Dons à l'État (annexe 2)		
Dons de biens culturels (annexe 2)		
Dons de biens écosensibles (annexe 2)		
Dividendes imposables déductibles selon les articles 112 ou 113 ou le		
paragraphe 138(6) (annexe 3)		
Déduction de l'impôt de la partie VI.1 (annexe 43)*		
Deduction de l'import de la partie VI.1 (difficile 40)		
Pertes autres que des nertes en capital des années d'imposition précédentes (anneye 4)		
To the duties que des portes en capital des d'iniposition procedentes (d'iniposition procedentes (d'iniposition procedentes qui experimente que des portes en capital des d'iniposition procedentes (d'iniposition procedentes que experimente		
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4) 332		
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)		
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  333  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  334		
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  334  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  335		
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par		
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale  332  333  334  335		
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale  Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection		D
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection  Total partiel		В
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale  Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection  Total partiel  Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 »)		С
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection  Total partiel		_
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4) Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection  Total partiel  Total partiel  Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 »)  Plus : Ajout selon l'article 110.5 ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii)		С
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale  Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection  Total partiel  Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 »)		С
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale  Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection  Total partiel  Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 »)  Plus : Ajout selon l'article 110.5 ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii)  Revenu imposable (montant C plus montant D)		С
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale  Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection  Total partiel  Total partiel  Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 »)  Plus: Ajout selon l'article 110.5 ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii)  Revenu imposable (montant C plus montant D)  330  340  350  350  Revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)t)		c 
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale  Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection  Total partiel  Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 »)  Plus: Ajout selon l'article 110.5 ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii)  Revenu imposable (montant C plus montant D)		С
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)  Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale  Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection  Total partiel  Total partiel  Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 »)  Plus: Ajout selon l'article 110.5 ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii)  Revenu imposable (montant C plus montant D)  330  340  350  350  Revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)t)		c 

Déduction accordée aux petites entreprises –			
Société qui, pendant toute l'année d'imposition, était une	société privée sous contrôl	e canadien (SPCC)	
Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement au C	anada (annexe 7)		<b>400</b> A
Revenu imposable à la ligne 360 (page 3) moins 10/3 du mon			<b>405</b> B
ligne 636** (page 7) moins tout montant exonéré de l'impôt de Calcul du plafond des affaires :	e la partie I par une loi fédéra	le	400 В
Pour toutes les SPCC, calculez le montant de la ligne 4 ci-des	sous.		
225 000 x Nombre de jours dans l'année d'imposition	n en 2003 =	1	
Nombre de jours dans l'année d'impo			
250 000 x Nombre de jours dans l'année d'impositio		2	
Nombre de jours dans l'année d'impo		3	
300 000 x Nombre de jours dans l'année d'imposition  Nombre de jours dans l'année d'impo	<del></del>	<b>3</b>	
•	ontants des lignes 1, 2 et 3	4	
Plafond des affaires (lisez les remarques 1 et 2 ci-dessous)	•		<b>410</b> C
Remarques : 1. S'il s'agit d'une SPCC qui n'était pas associée	, inscrivez le montant de la li	gne 4 à la ligne 410. Toutefois, si	
l'année d'imposition de la société compte moi du calcul suivant : le nombre de jours dans l'a	ns de 51 semaines, multipliez	z le montant de la ligne 4 par le r	résultat
2. Si la SPCC était associé à d'autres sociétés, u	utilisez l'annexe 23 pour calcu	uler le montant à inscrire à la lign	e 410.
Réduction du plafond des affaires :			
Montant C x 415 ***	D =	=	E
	11 250		-
Plafond des affaires réduit (montant C moins montant E) (si n			425 430 F G
Déduction accordée aux petites entreprises; multipliez 16% pa (inscrivez le montant G à la ligne 9, page 7)	ir le montant le moins élevé :	A, B, C ou F	450 G
* Calculez le montant du crédit pour impôt étranger sur le re	venu non tiré d'une entrepris	e qui serait déductible à la ligne (	632, sans tenir compte de
l'impôt remboursable sur le revenu de placements des SP			
** Calculez le montant du crédit pour impôt étranger qui s'ap réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).	plique au revenu d'entreprise	et qui serait déductible à la ligne	e 636, sans tenir compte des
*** Impôt des grandes sociétés			
<ul> <li>L'impôt des grandes sociétés à inscrire à la ligne 415 es</li> </ul>	t l'impôt brut de la partie I.3,	soit le montant avant la déduction	n des crédits de surtaxe, qui
est augmenté pour refléter l'impôt à payer d'une année d			e la réduction du plafond des
affaires, l'impôt brut de la partie I.3 est égal à 0,225 % x	`	•	
<ul> <li>Si la société n'était pas associée à d'autres sociétés dar précédente, inscrivez l'impôt brut de la partie I.3 de la so</li> </ul>			année d'imposition
		•	unáa dlimpaaitian práaádanta
<ul> <li>Si la société n'est pas associée avec d'autres sociétés d inscrivez l'impôt brut de la partie I.3 de la société pour so</li> </ul>			mee d'imposition precedente,
Si la société est associée dans l'année d'imposition coul			e 23.
<u> </u>	, 1	· ·	
Déduction pour ressources			
Revenu imposable provenant de ressources [selon la définition	n du paragraphe 125.11(1)]		435 H
Montant H x Nombre de jours	dans l'année d'imposition en	2003	% =
	ours dans l'année d'imposition en		% = I
Montant H x Nombre de jours	dans l'année d'imposition en	2004 x 2	% = J
Nombre de j	ours dans l'année d'impositio	n	
	dans l'année d'imposition en		% = K
Nombre de j	ours dans l'année d'impositio	n	
Montant H x Nombre de jours	dans l'année d'imposition en	2006	% = L
	ours dans l'année d'impositio		
	ans l'année d'imposition aprè		% = M
	ours dans l'année d'impositio		775
<b>Déduction pour ressources</b> : total des montants I, J, K, L et (inscrivez le montant N à la ligne 10, page 7)	M		438 N

Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien		
Société privée sous contrôle canadien pendant toute l'année		
Revenu imposable (ligne 360, page 3)		Α
Montant Z de la section 9 de l'annexe 27 x 100/7 = Montant QQ de la section 13 de l'annexe 27 Revenu imposable provenant de ressources (ligne 435, page 4) Montant utilisé pour calculer la déduction pour caisse de crédit	B C D	_
(montant E, section 3 de l'annexe 17)	E	
Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Revenu de placements total (ligne 440, page 6)  Total des montants B, C, D, E, F et G	F G ▶	н
Montant A <b>moins</b> montant H (si négatif, inscrivez « 0 »)		ı
Montant I x Nombre de jours dans l'année d'imposition en 2003  Nombre de jours dans l'année d'imposition	x 5 % =	J
Montant I x Nombre de jours dans l'année d'imposition après 2003  Nombre de jours dans l'année d'imposition	x 7 % =	K
Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien : total des montants J et K (inscrivez le montant L à la ligne 638, page 7)		L
— Réduction d'impôt générale ————————————————————————————————————		
Sociétés autres qu'une société privée sous contrôle canadien, une société de placement, une société de places société de placement à capital variable.	ment hypothécaire ou une	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)		M
Montant Z de la section 9 de l'annexe 27 x 100/7 = Montant QQ de la section 13 de l'annexe 27 Revenu imposable provenant de ressources (ligne 435, page 4) Montant utilisé pour calculer la déduction pour caisse de crédit	N O P	
(montant E, section 3 de l'annexe 17)  Total des montants N, O, P et Q	Q •	R
Montant M moins montant R (si négatif, inscrivez « 0 »)	<u> </u>	s
Montant S x Nombre de jours dans l'année d'imposition en 2003 Nombre de jours dans l'année d'imposition	x 5 % =	т
Montant S xNombre de jours dans l'année d'imposition après 2003 Nombre de jours dans l'année d'imposition	x 7 % =	U
Réduction d'impôt générale : total des montants T et U  (inscrivez le montant V à la ligne 639, page 7)		v

	rue i		
Société qui, durant toute l'année d'imposition, éta	ait une société privée sous contrôle canadien		
Revenu de placements total	x 26 2/3 % =		Α
Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'un <b>Moins</b> :	e entreprise (ligne 632, page 7)		
Revenu de placements à l'étranger 445	x 9 1/3 % =		
(montant O de la section 1 de l'annexe 7)	(si négatif, inscrivez « 0 »)	P	В
Montant A moins montant B (si négatif, inscrivez « 0	»)		C
Revenu imposable (ligne 360, page 3)			
Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410			
ou 425 (page 4)			
Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une			
entreprise (ligne 632, page 7)	x 25/9 =		
Crédit pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise			
(ligne 636, page 7)	x 3 =		
		x 26 2/3 % =	D
		X 20 2/0 /0	
Impôt de la partie I moins le remboursement du crédi (ligne 700 moins ligne 780, page 8)	it d'impôt à l'investissement		
Moins: surtaxe des sociétés (ligne 600, page 7)		<u> </u>	_
Montant net	·····	P	E
Fraction remboursable de l'impôt de la partie I : m	nontant le moins élevé : C, D ou E	450	F
Impôt en main remboursable au titre de d	lividendes		
Impôt en main remboursable au titre de dividendes à d'imposition précédente			
Moins : remboursement au titre de dividendes pour l			
Plus la tatal des recretants quinques :	<u> </u>	<b>&gt;</b>	G
Plus le total des montants suivants :  Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (lig	gne 450 ci-dessus)		
Total de l'impôt de la partie IV à payer (ligne 360,			
Montant net de l'impôt en main remboursable au après la fusion d'une société remplacée ou la liqu			
		<b>&gt;</b>	н
Impôt en main remboursable au titre de dividende	es à la fin de l'année d'imposition : montant G plus	montant H 485	
Dombournoment outliers de divide			
Remboursement au titre de dividendes Société privée ou assujettie au moment du paiem	ent des dividendes imposables dans l'année d'im	position	
Dividendes imposables payés dans l'année d'imp		x 1/3	1
Impôt en main remboursable au titre de dividende	es à la fin de l'année d'imposition (ligne 485 ci-dessus	)	J
Remboursement au titre de dividendes : inscrivez (inscrivez ce montant à la ligne 784, page 8)	le montant le moins élevé : I ou J	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

le montant Z de la page 3)	imposable (selon la ligne 360 ou		
		550	Α
Calcul de la surtaxe des sociétés  Montant de base (ligne A ci-dessus)		1	
Moins:			
10 % du revenu imposable (ligne 360 ou montant Z de la page 3, sel	on le cas)		
Déduction pour société de placement (ligne 620 ci-dessous)			
Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (ligne 640 ci- Crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible		5	
Pour une société qui, durant toute l'année d'imposition, a été une sociapital variable ou une société de placement, inscrivez à la ligne 6 le montants a, b et c ci-dessous :	•		
28 % du revenu imposable (ligne 360, page 3)			
28 % des gains en capital imposés		6	
Impôt de la partie l à payer	c		
(ligne A <b>plus</b> lignes C et D <b>moins</b> ligne F)		7	
Total des lignes 2 à 6		<u> </u>	
Montant net (ligne 1 <b>moins</b> ligne 7)	·····	8	
Surtaxe des sociétés : ligne 8 multiplé par 4 %		600	В
Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (ligne PPP, section 21	de l'annexe 31)	602	C
(pour les sociétés qui, durant toute l'année d'imposition, étaient des SPC Revenu de placements total (ligne 440, page 6)		i	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élevente de placements pour les sociétés sous contrôle canadien:	privées	ii 604	D
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés	privées	604	D
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élev  Moins:	privées é, i ou ii	nes A, B, C et D)	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élev  Moins:  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)	privées é, i ou ii	604	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élevenus de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élevenus de la contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élevenus de la contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élevenus de la contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élevenus de la contrôle canadien de la contr	privées 'é, i ou ii  Total partiel (additionnez les lig	nes A, B, C et D)	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élev  Moins:  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)	privées 'é, i ou ii  Total partiel (additionnez les lig	nes A, B, C et D)	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élev  Moins:  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)  Abattement d'impôt fédéral  Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'an	privées  é, i ou ii  Total partiel (additionnez les lig  mexe 27)  608 616 620	nes A, B, C et D)	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élev  Moins:  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)  Abattement d'impôt fédéral  Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'an Déduction pour société de placement  (Gains en capital imposés  524  Crédit supplémentaire – caisses de crédit (annexe 17)	privées é, i ou ii  Total partiel (additionnez les lig  608 nexe 27) 628	nes A, B, C et D)	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élev  Moins:  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)	privées ré, i ou ii  Total partiel (additionnez les lig  mexe 27)  608 616 620  628 (annexe 21) 632	nes A, B, C et D)	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élevent d'impôt rédéral  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)  Abattement d'impôt fédéral  Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'an Déduction pour société de placement  (Gains en capital imposés  624  Crédit supplémentaire — caisses de crédit (annexe 17)  Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21)	privées Pé, i ou ii  Total partiel (additionnez les liges li	9 9	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élevent d'impôt fédéral  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)  Abattement d'impôt fédéral  Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'an Déduction pour société de placement  (Gains en capital imposés  Crédit supplémentaire – caisses de crédit (annexe 17)  Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21)  Déduction pour ressources (ligne 438, page 4)	privées 'é, i ou ii  Total partiel (additionnez les lig  mexe 27)  608 616 620  628 632 636	nes A, B, C et D)	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élev  Moins:  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)  Abattement d'impôt fédéral  Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'an Déduction pour société de placement  (Gains en capital imposés  Crédit supplémentaire — caisses de crédit (annexe 17)  Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21)  Déduction pour ressources (ligne 438, page 4)  Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant L, page 5)	privées é, i ou ii  Total partiel (additionnez les lig  mexe 27)  608 616 620  628 (annexe 21) 632 636 638	9 9	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élev  Moins:  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)  Abattement d'impôt fédéral  Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'an Déduction pour société de placement  (Gains en capital imposés  Crédit supplémentaire — caisses de crédit (annexe 17)  Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21)  Déduction pour ressources (ligne 438, page 4)  Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant L, page 5)  Réduction d'impôt générale (montant V, page 5)	privées é, i ou ii  Total partiel (additionnez les lig  608 616 620 628 (annexe 21) 632 636 638 639	9 9	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élev  Moins:  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)  Abattement d'impôt fédéral  Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'an Déduction pour société de placement  (Gains en capital imposés  Grédit supplémentaire — caisses de crédit (annexe 17)  Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise  Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21)  Déduction pour ressources (ligne 438, page 4)  Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant L, page 5)  Réduction d'impôt générale (montant V, page 5)  Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (annexe 21)	privées é, i ou ii  Total partiel (additionnez les lig  mexe 27)  608 616 620  628 (annexe 21) 632 636  638 639 640	9 9	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élev  Moins:  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)  Abattement d'impôt fédéral  Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'an Déduction pour société de placement  (Gains en capital imposés  Grédit supplémentaire — caisses de crédit (annexe 17)  Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise  Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21)  Déduction pour ressources (ligne 438, page 4)  Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant L, page 5)  Réduction d'impôt générale (montant V, page 5)  Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (annexe 21)	privées ré, i ou ii  Total partiel (additionnez les lig  608 nexe 27) 616 620  (annexe 21) 632 636 638 639 640 644	9 9	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élevent d'impôt fédéral  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)  Abattement d'impôt fédéral  Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'an Déduction pour société de placement  (Gains en capital imposés  Crédit supplémentaire — caisses de crédit (annexe 17)  Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21)  Déduction pour ressources (ligne 438, page 4)  Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant L, page 5)  Réduction d'impôt générale (montant V, page 5)  Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (annexe 21)  Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales  Contributions politiques fédérales  Crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible	privées Pé, i ou ii  Total partiel (additionnez les liges li	9 9	
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élev  Moins:  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)  Abattement d'impôt fédéral  Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'an Déduction pour société de placement  (Gains en capital imposés  Grédit supplémentaire — caisses de crédit (annexe 17)  Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21)  Déduction pour ressources (ligne 438, page 4)  Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant L, page 5)  Réduction d'impôt générale (montant V, page 5)  Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (annexe 21)  Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales	privées ré, i ou ii  Total partiel (additionnez les lig  608 nexe 27) 616 620  628 (annexe 21) 632 636 638 639 640 644 648 652	9 9	E
Revenu imposable (ligne 360, page 3)  Moins: montant le moins élevé: lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4)  Montant net  Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés sous contrôle canadien: 6 2/3 % multiplié par le montant le moins élevent d'impôt fédéral  Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4)  Abattement d'impôt fédéral  Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (montant BB ou RR de l'an Déduction pour société de placement  (Gains en capital imposés  624  Crédit supplémentaire — caisses de crédit (annexe 17)  Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21)  Déduction pour ressources (ligne 438, page 4)  Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant L, page 5)  Réduction d'impôt générale (montant V, page 5)  Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (annexe 21)  Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales  Contributions politiques fédérales  Crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible	privées Pé, i ou ii  Total partiel (additionnez les liges li	9 9	

— Sommaire de l'impôt et des crédits ————————————————————————————————————	
Impôt fédéral	
Impôt de la partie I à payer (page 7)	700
Impôt de la partie I.3 à payer (annexe 33, 34 ou 35)	704
Surtaxe de la partie II à payer (annexe 46)	708
Impôt de la partie IV à payer (annexe 3)	712
Impôt de la partie IV.1 à payer (annexe 43)	716
Impôt de la partie VI à payer (annexe 38)	720
Impôt de la partie VI.1 à payer (annexe 43)	724
Impôt de la partie XIII.1 à payer (annexe 92)	
Impôt de la partie XIV à payer (annexe 20)	<mark>728</mark>
	Total de l'impôt fédéral
Plus l'impôt provincial ou territorial :	
Administration provinciale ou territoriale	
(s'il y en a plus d'une, inscrivez « multiple » et remplissez l'annexe 5)	
impor provincial ou territorial flor a payor (caur Queboc, eritario et riborta)	760
Impôt provincial des grandes sociétés (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse)	765
	Total de l'impôt à payer A
Moins autres crédits :	780
redination and a distant a import a rinvocation man (armoxed 1)	784
remboursement au title de dividendes (page 0)	788
Remboursement rederar at title des gains en capital (annexe 10)	792
remodification at a great a line floation of a great and floation pour removing mention admissible	
Remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (formulaire T1131)	796
magnétoscopique canadienne (formulaire T1131)  Remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou	<u> </u>
	797
7	800
Montant total sur lequel l'impôt a été retenu	<del>_</del>
	808
	812
Redevances déductibles selon le décret de remise relatif au projet Syncrude 815	
Impôt remis selon le décret de remise relatif au projet Syncrude	816
Impôt payé par acomptes provisionnels	840
Total des credits	890 B
Code de remboursement 894 Trop-payé	Solde (ligne A <b>moins</b> ligne B)
Demande de dépôt direct	Si le résultat est négatif, vous avez un <b>trop-payé</b> .
Pour que le remboursement soit déposé directement dans le compte bancaire de la société au Canada, ou pour corriger les renseignements déjà fournis, veuillez fournir les renseignements suivants :	Si le résultat est positif, vous avez un <b>solde impayé</b> . Inscrivez le montant à l'endroit approprié.
	En général, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée, ni remboursée.
Commencer Corriger les renseignements 910 Numéro de succursale	Solde impayé
914 918	Colde impaye
Numéro de l'institution Numéro de compte	Paiement ci-joint 898
	· — —
Si la société était une société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition, a-t-elle droit au délai d'un mois suivant la date d'exigibilité du solde?	000
— Attestation —	
950 951	954
Nom en majuscules Prénom en majuscules	Poste ou titre
suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné cette déclaration, y compris les annexes et les ét	tats ci-inints, et que les renseignements fournis sont à ma
connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode employée pour calculer le revenu de l'année d'	
utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.	
955	956 ( )
Date (aaaa/mm/jj) Signature du signataire autorisé de la société	Numéro de téléphone
La personne à contacter est-elle la même que le signataire autorisé? Si non, fournissez les renseignements ci-desso	ous 957 1 oui 2 non
958	959 ( )
(nom en lettres majuscules)	Numéro de téléphone
Langue de correspondance – Language of correspondence	
Indiquez la langue de correspondance de votre choix.  Indicate the language in which vou would like to receive correspondence.	rançais / French 1 English / Anglais

Imprimé au Canada page 8